



Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

1. Débitrice: **DANIEL BENJAMIN SA**, Beau-Rivage 21A, 1006 Lausanne
2. Sursis concordataire prolongé le: 23.02.2018
3. Sursis concordataire prolongé jusqu'au: 30.06.2018
4. **Remarques:** LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE LAUSANNE
Sursis concordataire 293 LP
Par décision du 15 février 2018, communiquée le 23 février 2018, la présidente du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a prolongé le sursis concordataire accordé à DANIEL BENJAMIN SA, ch. de Beau-Rivage 21 A, 1006 Lausanne, de quatre mois, soit jusqu'au 30 juin 2018 et a maintenu Pascal Stouder, agent d'affaires breveté à Lausanne, en qualité de commissaire.
Vous avez droit de recourir au Tribunal cantonal, cour des poursuites et faillites, par acte déposé en deux exemplaires dans les dix jours dès la présente publication.

Tribunal d'arrondissement de Lausanne
1014 Lausanne Adm cant

04078571

